



## Flash Info

n°135 – 25 novembre 2010 (1/2)

### ARRETE DU 4 NOVEMBRE 2010 FIXANT LES CONDITIONS D'AGREMENT SANITAIRE DES CENTRES DE COLLECTE DE SPERME D'EQUIDES ET D'ECHANGES INTRACOMMUNAUTAIRES

Cet arrêté publié au Journal Officiel le 18 novembre 2010, abroge et remplace depuis le 1er septembre 2010, l'arrêté du 24 janvier 2008. Ce nouvel arrêté renforce les exigences sanitaires requises pour ces activités en fixant :

- Les procédures de demande d'agrément sanitaire des centres de collecte de sperme par le Préfet de Département ;
- L'obligation d'identification des doses individuelles de sperme et d'éjaculats ;
- Les procédures d'échanges intracommunautaires de sperme et le modèle du certificat sanitaire.

Par ailleurs, dans ses annexes, l'arrêté précise les conditions d'agrément et de surveillance des centres de collecte, et d'admission des étalons dans ces centres. Enfin, il établit des exigences relatives au sperme.

A noter que les centres de mise en place sont toujours régis par l'arrêté du 24 janvier 2008 (modifié en mai 2008) relatif à l'insémination artificielle des espèces équinnes et asines.

Ces deux arrêtés sont disponibles sur demande auprès de la FNC ([fncheval@fnsea.fr](mailto:fncheval@fnsea.fr))

### AIDE A LA COLLECTE ET L'ALLOTEMENT POUR LES POULAINS DE TRAIT DESTINES A LA FILIERE BOUCHERE : DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS LE 30 NOVEMBRE

Depuis 2010 et pour 3 ans, l'aide à la collecte et l'allotement dans la filière équine est devenue une **aide à l'adaptation de l'engraissement d'animaux dans la filière équine**. L'objectif est de réorienter les soutiens vers un encouragement à l'engraissement et à la dessaisonnalisation des poulains destinés au marché de la viande.

Les bénéficiaires de l'aide sont des éleveurs individuels, GAEC ou sociétés (EARL...). Les animaux éligibles sont les jeunes chevaux de race lourde ou croisés, identifiés au fichier SIRE, abattus entre 10 et 20 mois, dans la période du 1er février au 30 septembre, avec un poids de carcasse minimum de 270 kg (ou 450 kg vif en cas d'expédition dans un état membre ou hors UE).

L'aide a un caractère forfaitaire, décroissant sur les trois ans. L'entrée dans l'aide peut commencer dès 2010. Ainsi, les poulains nés en 2009 et vendus en 2010 sont éligibles.

« Indicateur d'adaptation » (Nombre de poulains éligibles)	Montant de l'aide versée au bénéficiaire		
	Année 1	Année 2	Année 3
0 – 2	0	0	0
3 – 9	600 €	480 €	360 €
10 – 19	1 800 €	1 440 €	1 080 €
20 et plus	2 700 €	2 160 €	1 620 €



## Flash Info

n°135 – 25 novembre 2010 (2/2)

Pour bénéficier de l'aide, les éleveurs éligibles au dispositif doivent déposer une seule demande par bénéficiaire au plus tard le 30 novembre de l'année où l'animal a été vendu, auprès de la DDAF/DDAE de leur siège d'exploitation. Dans le cas des GAEC, le plafond d'aide par exploitation peut être multiplié par le nombre d'exploitations regroupées dans la limite de trois.

La demande des éleveurs doit être accompagnée d'un RIB et de la liste des animaux éligibles, avec leurs justificatifs d'abattage indiquant âge et poids (ticket de pesée en cas d'abattage en France ou copie de la facture indiquant le numéro ou le poids vif de l'animal en cas de vente à l'étranger).

La DDAF recensera les autres aides « de minimis » reçues par l'éleveur et calculera le montant de l'aide à verser au bénéficiaire dans le respect du plafond de 7 500 € par éleveur, toutes aides « de minimis » confondues.

**Pour bénéficier de cette aide contactez au plus vite la DDAF/DDAE et avant le 30 novembre 2010, date limite de dépôt des dossiers.**

### **SALON DU CHEVAL DE PARIS : LES RENDEZ-VOUS DE LA FNC**

La FNC sera présente cette année encore au Salon du Cheval de Paris qui se tiendra du 4 au 12 décembre, au Parc des Expositions de Villepinte.

Cette présence se traduira par :

**Un stand institutionnel** en partenariat avec le GHN, la Chambre Syndicale du Commerce de chevaux de France et l'ANSF. Ce stand, lieu de convivialité, aura pour mission d'accueillir les éleveurs, marchands et dirigeants de centres équestres mais de communiquer sur le savoir-faire des professionnels, les métiers et les formations.

**Les Ventes Cavalescence.** Une quarantaine de chevaux et poneys seront à vendre. Ils sont déjà visibles sur le site [www.cavalescence.fr](http://www.cavalescence.fr)

Chaque association adhérente de la FNC a reçu un Pass Pro Adhérent et une entrée gratuite.

**Nous vous attendons nombreux sur le stand de la FNC situé dans le hall 5A Stand P50.**